Informations de base	
2023/2565(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision sur la constitution d'une sous-commission de la santé publique **Subject** 4.20 Santé publique 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/02/2023	Décision du Parlement	T9-0031/2023	Résumé
14/02/2023	Résultat du vote au parlement		
14/02/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2565(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 212
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0031/2023	14/02/2023	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision sur la constitution d'une sous-commission de la santé publique

2023/2565(RSO) - 14/02/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de constituer une **sous-commission de la santé publique** au sein de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

La sous-commission comptera 30 membres et sera chargée des questions ayant trait à la santé publique, et notamment les programmes et actions spécifiques dans le domaine de la santé publique, les produits pharmaceutiques et cosmétiques, les aspects sanitaires du bioterrorisme, l'Agence européenne des médicaments et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies.

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire reste compétente pour l'examen des propositions législatives et les votes ont lieu en son sein.